



Partenariat 2024 entre Les tisanes du Thymerais et Amap en BIOce

Nom du producteur : Anne-France LESNIAK

Adresse du producteur : 3 chemin de la ferme, Neuville les bois,
28270 Châtaincourt

Référent de l'Amap en BIOce : Paul IOZZIA

Livraison : Domicile du référent la veille de la distribution.

PRODUITS ET TARIFS 2024

Plantes séchées pour tisanes et infusions, livrées en sachet de 1 litre : 7,50 €

Aromates pour viandes : 3,60 € le pot de 30 g

Aumônières de lavande par 5 : 5 €

Coussin d'apaisement à la lavande (25 cm x 25 cm) : 12 €

Baies de cassis : 7,00 € les 500 g

Eau florale de lavandin : 6 € les 20 cl, 18 € les 75 cl

Fréquence des livraisons :

3 à 4 fois dans l'année sauf les baies de cassis : 1 fois l'été, à la maturité des fruits.

Engagement du producteur :

Anne-France LESNIAK, productrice certifiée AB, s'engage à livrer les produits qui lui seront commandés aux dates et heures fixées par l'association, à assurer une relation régulière avec le référent afin de répondre aux différentes questions des amapiens et de construire une relation de confiance durable et à transmettre son certificat de conformité bio établi par l'organisme de contrôle à l'association à chaque renouvellement.

Engagement de l'Amap en BIOce :

L'Amap en BIOce veille au respect par les adhérents de leur engagement de soutien annuel des producteurs, exprimé collectivement et solidairement par le maintien d'un volume de commandes compatible avec l'engagement du producteur à livrer à l'Amap en BIOce.

L'Amap en BIOce organise la commande des produits par le site AMAP J au plus tard 15 jours avant la 1^{ère} livraison de la période de commande, et organise la distribution des produits.

L'Amap en BIOce organise la collecte du paiement des produits que les adhérents font par chèque à l'ordre de Anne-France LESNIAK.

L'Amap en BIOce tient le certificat bio disponible pour le produire à la demande des adhérents.

Signature du producteur :

Pour l'Amap en BIOce, signature du référent :